**Règlement intérieur  
Vide-grenier et bourse à l’enfance**

**Dimanche 7 avril 2019 à Saint-Porchaire**

L’Association des Parents d’Elèves de Saint-Porchaire organise un vide-grenier et une bourse à l’enfance le dimanche 7 avril 2019 de 8h00 à 18h00 à Saint-Porchaire. Les bénéfices de cette manifestation seront reversés aux écoles maternelle et élémentaire de Saint-Porchaire.

La bourse à l’enfance est organisée dans la salle des fêtes de Saint-Porchaire.

Tarif exposants : 4€ la table de 1,20m, table et chaises fournies

2 € le portant (non fourni et **limité à 1 portant par exposant**)

Nous estimons que la tranche d’âge des vêtements présentés doit être entre 0 et 12 ans. Passé ces âges, les vêtements ne sont plus considérés comme taille enfant. L’Association des Parents d’Elèves est en droit de vous demander de les retirer.

Le vide-grenier est organisé à l’extérieur, sur la place du Champ de Foire, dans l’allée des Platanes et sur le parking de la salle des fêtes.

Tarif exposants : 2,50€ le mètre linéaire

Le stationnement du véhicule sur le stand est soumis à conditions.

Entrée gratuite pour les visiteurs

Cette manifestation est ouverte aux professionnels et aux particuliers. Les enfants devront avoir une autorisation parentale pour tenir un stand seul (à remplir en bas du bulletin d’inscription).

Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s’engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens (vente d’animaux, armes, copies de CD, DVD ou jeux, produits inflammables, …). Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité de l’Association des Parents d’Elèves qui ne pourra en aucun cas être tenue responsable.

L’accueil des exposants a lieu le dimanche 7 avril 2019, entre 6h00 et 8h00, en haut de l’allée des platanes, face au monument aux morts. Le placement des exposants est effectué par l’organisateur. Seul l’organisateur est habilité à effectuer des changements d’emplacement si nécessaire.

Un ticket « boisson offerte » est remis à l’exposant lors de son arrivée et donne droit à un café ou un thé ou un verre de jus de fruit.

Le stationnement des véhicules sur le stand est soumis à deux conditions :

* Réservation complète avant le 30 mars 2019 (bulletin d’inscription + attestation sur l’honneur + paiement de l’emplacement + photocopie recto-verso de la pièce d’identité)
* Réservation minimum de 5 mètres linéaires pour stationner une voiture (7 mètres linéaires pour un camion).

Le bulletin de réservation vous sera envoyé sur simple demande par téléphone au 07.68.40.43.71 ou par mail à l’adresse [ape.stporchaire@yahoo.fr](mailto:ape.stporchaire@yahoo.fr) (aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone).

Votre bulletin d’inscription dûment complété et accompagné du paiement par chèque à l’ordre de « APE Saint-Porchaire » ainsi que de la photocopie de la pièce d’identité de l’exposant est à envoyer à l’adresse suivante :

Madame Gwendoline ALGER – 2A rue des Bonnauds – 17250 ROMEGOUX

Votre réservation ne devient effective qu’à la réception de toutes ces pièces (dans la limite des emplacements disponibles).

Nous nous réservons le droit de refuser une inscription sans avoir à donner de justification.

La réservation avant le 30 mars 2019 est fortement recommandée.

Nous nous engageons à vous rembourser :

* en cas d’annulation de la manifestation,
* ou bien en cas de désistement de votre part, par écrit ou par mail, avant le lundi 25 mars 2019.

L’attribution des emplacements restants aux exposants sans réservation se fera dans la limite des places disponibles.

La clôture du vide-grenier et de la bourse à l’enfance aura lieu à 18h00. L’emplacement devra être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets.

Ce vide-grenier est organisé conformément aux dispositions légales concernant la vente au déballage (articles L310-2 à L310-7 et articles R310-8 et R3109 du code du commerce). Un registre des participants sera tenu à la disposition des autorités compétentes sur place le dimanche 7 avril 2019 et sera déposé à la mairie de Saint-Porchaire au plus tard 8 jours après la fin de la manifestation. Tout particulier désirant participer à ce vide-grenier s’engage à présenter sa pièce d’identité et à remplir l’attestation sur l’honneur indiquant qu’il n’a participé qu’à une seule autre manifestation (au plus) de même type au cours de l’année 2019.

L’Association des Parents d’Elèves proposera une buvette et un stand de petite restauration. Il ne sera pas accepté de stand alimentaire ou de restauration autre que ceux prévus par l’organisation (y compris stand de type barbe à papa, glaces, chichis ou boissons).

Dans un souci d’écologie et d’économie, nous ne fournissons plus de gobelets jetables. Des gobelets réutilisables seront vendus et consignés 1 euro pour toute vente de boissons.

Nous vous demandons d’avoir le plus grand respect pour les personnes chargées de vous conduire à votre emplacement ou de vous aider sur le vide-grenier, ils sont tous BENEVOLES.

L’Association des Parents d’Elèves de Saint-Porchaire se réserve le droit de faire appliquer les dispositions de ce règlement à tout moment de la journée. Les exposants ne respectant pas ces conditions encourent le risque d'être expulsés sans contreparties financières ou remboursement des frais d'emplacement et se verront refuser toute réservation dans nos manifestations futures.

Partie à conserver

Merci de votre compréhension et bonne journée sur notre manifestation.

**L’Association des Parents d’Elèves de Saint-Porchaire**